

	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	<i>Délibération</i>
	Séance publique du 27 janvier 2023	N° 2023-58

Convocation du 20 janvier 2023

Aujourd'hui vendredi 27 janvier 2023 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain ANZIANI, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Alain ANZIANI, M. Pierre HURMIC, Mme Christine BOST, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Stéphane DELPEYRAT, M. Patrick LABESSE, Mme Véronique FERREIRA, M. Alain GARNIER, Mme Marie-Claude NOEL, M. Jean TOUZEAU, M. Jean-François EGRON, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Mme Brigitte TERRAZA, Mme Claudine BICHET, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Claude MELLIER, Mme Brigitte BLOCH, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Céline PAPIN, Mme Andréa KISS, M. Patrick PAPADATO, Mme Delphine JAMET, M. Jean-Baptiste THONY, M. Alexandre RUBIO, M. Nordine GUENDEZ, Mme Josiane ZAMBON, Mme Isabelle RAMI, M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Amandine BETES, M. Patrick BOBET, Mme Christine BONNEFOY, Mme Simone BONORON, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Eve DEMANGE, M. Christophe DUPRAT, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Françoise FREMY, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPAS, Mme Daphné GAUSSENS, M. Maxime GHESQUIERE, M. Frédéric GIRO, M. Stéphane GOMOT, M. Laurent GUILLEMIN, Mme Fabienne HELBIG, Mme Sylvie JUQUIN, M. Michel LABARDIN, M. Gwénaél LAMARQUE, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Harmonie LECERF MEUNIER, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Stéphane MARI, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, Mme Pascale PAVONE, M. Jérôme PEScina, M. Philippe POUTOU, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Bastien RIVIERES, M. Fabien ROBERT, Mme Karine ROUX-LABAT, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Sébastien SAINT-PASTEUR, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Kévin SUBRENAT, M. Serge TOURNERIE, M. Jean-Marie TROUCHE.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION :

M. Stéphane PFEIFFER à M. Bastien RIVIERES
M. Baptiste MAURIN à Mme Pascale BOUSQUET-PITT
Mme Stephanie ANFRAY à Mme Françoise FREMY
M. Christian BAGATE à M. Fabrice MORETTI
Mme Pascale BRU à M. Serge TOURNERIE
Mme Laure CURVALE à M. Didier CUGY
M. Radouane-Cyrille JABER à M. Maxime GHESQUIERE
Mme Sylvie JUSTOME à Mme Sylvie JUQUIN
Mme Nathalie LACUEY à M. Jean-François EGRON
M. Guillaume MARI à M. Laurent GUILLEMIN
M. Thierry MILLET à M. Benoît RAUTUREAU
M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM à M. Dominique ALCALA
M. Michel POIGNONEC à M. Christophe DUPRAT
M. Patrick PUJOL à M. Patrick BOBET
M. Thierry TRIJOLET à Mme Anne-Eugénie GASPAS
Mme Agnès VERSEPUY à M. Max COLES

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

M. DELPEYRAT de 14h30 à 15h30
Mme DELATTRE de 14h30 à 16h10.
M. GUENDEZ à partir de 17h10.
M. GARRIGUES à partir de 17h.

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Pierre HURMIC à Mme Claudine BICHET de 12h25 à 16h.
M. Stéphane DELPEYRAT à Mme Andréa KISS jusqu'à 10h30 et à partir de 15h30.
M. Alain GARNIER à Patrick LABESSE à partir de 13h15.
M. Jean TOUZEAU à Mme Josiane ZAMBON à partir de 14h30.
Mme Claude MELLIER à M. Jean-Claude FEUGAS de 13h à 15h10.
M. Patrick PAPADATO à M. Jean-Baptiste THONY jusqu'à 11h35 et de 13h22 à 16h25.
Mme Delphine JAMET à Mme Céline PAPIN jusqu'à 11h30.
Mme Géraldine AMOUROUX à Mme Pascale PAVONE à partir de 15h10.
Mme Christine BONNEFOY à Mme Fatiha BOZDAG à partir de 14h30.
Mme Simone BONORON à M. Gwénaél LAMARQUE à partir de 12h30.
M. Alain CAZABONNE à M. Emmanuel SALLABERRY de 10h10 à 13h30 et à M. Jérôme PEScina à partir de 14h30.
M. Olivier CAZAUX à Mme Brigitte BLOCH de 13h30 à 15h.
Mme Camille CHOPLIN à Mme Fannie LE BOULANGER de 10h45 à 13h20.
M. Max COLES à Mme Béatrice SABOURET à partir de 16h35.
Mme Typhaine CORNACCHIARI à M. Bruno FARENIAUX de 11h20 à 14h30.
Mme Nathalie DELATTRE à M. Michel LABARDIN jusqu'à 10h20 et à partir de 16h10.
Mme Eve DEMANGE à Mme Anne LEPINE à partir de 13h15.
Mme Harmonie LECERF MEUNIER à Mme Nadia SAADI jusqu'à 16h25.

Mme Zeineb LOUNICI à Mme Pascale PAVONE jusqu'à 10h25.

M. Pierre de Gaëtan N'JIKAM à M. Jean-Marie TROUCHE à partir de 16h55.

Mme Marie RECALDE à M. Gérard CHAUSSET à partir de 14h30.

M. Emmanuel SALLABERRY à M. Nicolas FLORIAN à partir de 14h30.

M. Kévin SUBRENAT à M. Franck RAYNAL à partir de 16h35.

Mme Agnès VERSEPUY à M. Fabien ROBERT à partir de 16h35.

LA SEANCE EST OUVERTE

 BORDEAUX MÉTROPOLE	Conseil du 27 janvier 2023	Délibération
	ADG Patrimoine Végétal et Biodiversité Direction du Funéraire ADG PVB	N° 2023-58

**Talence - Stratégie Funéraire - Contrat de co-développement 2021-2023 - Subvention
d'aide au fonctionnement - Décision - Autorisation**

Monsieur Jean-François EGRON présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Lors de la réunion du Conseil de Bordeaux métropole du 9 juillet 2021, vous avez décidé de nouvelles modalités de mise en œuvre de la politique de notre établissement public en matière de cimetières et notamment par le versement d'une aide financière aux communes dont les équipements arrivent à saturation.

La commune de Talence qui dispose d'environ 6 300 concessions dans ces 2 cimetières, va procéder, sur la durée du contrat, à 180 reprises de concessions pleine terre dont 40 en terrain commun et à 30 reprises de caveaux, afin de libérer des espaces et continuer à répondre aux demandes d'inhumation à venir.

Dans ce cadre, la commune de Talence a sollicité l'aide de Bordeaux Métropole pour la réalisation d'exhumations administratives externalisées ou en régie dans le cadre de reprises de concessions non renouvelées ou en état d'abandon dans son cimetière communal, situé 99 rue Bourgès à Talence. Ce projet a été inscrit au contrat de co-développement de 5ème génération (code de l'action C055220073) conclu avec la commune de Talence pour la période 2021 – 2023.

Conformément à cette délibération, le montant maximum de la participation financière de Bordeaux Métropole sera limité à 50 % du montant total Hors Taxes des crédits engagés dans le cadre de cette opération (hors subventions d'autres personnes publiques) et affectés à la réalisation des travaux prévus dans la délibération précitée, estimés à 108 100,00 € Hors Taxes (annexe 2).

Aussi, la participation financière versée par notre établissement est évaluée à la somme maximale de 54 050,00€ suivant le plan de financement établi.

BUDGET GLOBAL (en €)

DEPENSES		RECETTES	
Exhumations administratives	108 100	Commune de Talence	54 050
		Bordeaux métropole	54 050
TOTAL	108 100	TOTAL	108 100

Le montant définitif de la participation financière de Bordeaux métropole sera arrêté ultérieurement lorsque le coût réel HT de l'opération sera connu sans pouvoir dépasser ce montant.

La convention entre la commune de Talence et Bordeaux Métropole qui fixe les modalités de règlement de cette participation financière est annexée à la présente délibération (annexe 1). Il apparaît donc nécessaire d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention précitée.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM).

VU la délibération du Conseil métropolitain n° 2015-0534 en date du 25 septembre 2015 relative à la définition de l'intérêt métropolitain en matière de création, gestion, extension et translation des cimetières et sites cinéraires de Bordeaux métropole.

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L5215-26 et L 5217-7,

VU la délibération du Conseil métropolitain N° 2021-386 du 9 juillet 2021, relative au règlement d'intervention de Bordeaux métropole dans le domaine funéraire au titre des contrats de codéveloppement,

VU la demande de la commune de Talence auprès de Bordeaux Métropole relative à la demande de participation financière pour la réalisation d'exhumations administratives externalisées ou en régie dans le cadre de reprises de concessions non renouvelées ou en état d'abandon dans le cimetière communal.

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT l'intérêt général que représentent les opérations de reprises de concessions funéraires réalisées dans le cimetière communal et l'aide financière apportée à la commune pour faire face à la saturation prochaine de son cimetière.

DECIDE

Article 1 : d'attribuer à la commune de TALENCE une participation financière sous la forme d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 54 050,00 €.

Article 2 : d'autoriser le Président de Bordeaux Métropole à signer avec la commune de TALENCE la convention qui précise les modalités du règlement de cette participation financière, ainsi que tout acte afférent à cette opération.

Article 3 : d'imputer la dépense correspondante, à la section de fonctionnement sur le budget principal de l'exercice 2023, chapitre 65, article 657341, fonction 026.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés.

Abstention : Monsieur MORISSET, Monsieur POUTOU;

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 27 janvier 2023

REÇU EN PRÉFECTURE LE : 2 FÉVRIER 2023	Pour expédition conforme,
DATE DE MISE EN LIGNE : 3 FÉVRIER 2023	le Vice-président,
	Monsieur Jean-François EGRON